



Trackdéchets est un **service numérique gratuit qui dématérialise** la traçabilité des déchets dangereux, pour **simplifier et sécuriser** leur suivi de bout-en-bout.

- Depuis le 1er Janvier 2022, la dématérialisation est obligatoire pour tous les acteurs concernés par la traçabilité des déchets dangereux et d'amiante (**décret n° 2021-321**). Les bordereaux papiers ne sont désormais plus autorisés pour ces déchets.
- À compter du 1er Janvier 2023, la dématérialisation deviendra obligatoire pour tous les acteurs concernés par la traçabilité des déchets infectieux (DASRI) et fluides frigorigènes (**décret n° 2021-321**).

Trackdéchets peut s'utiliser **en direct**, via le site internet dédié, ou **en interconnexion avec un outil métier**. Dans les deux cas, la plateforme permet de :



Créer et transmettre
des bordereaux



Signer
numériquement
des bordereaux



Suivre le parcours
des déchets en
temps réel



Disposer d'un registre
automatiquement à
jour

L'équipe de Trackdéchets accompagne chaque utilisateur dans l'adoption et l'utilisation quotidienne de la plateforme :

- **Une page de ressources** qui centralise la Foire Aux Questions et les tutoriels vidéos : <http://trackdechets.beta.gouv.fr> > Onglet "Ressources"
- **Une formation thématique** tous les mardis à 14H en visioconférence
- **Une équipe de support disponible du lundi au vendredi**, qui répond en 48H : contact@trackdechets.beta.gouv.fr